

<https://www.snetap-fsu.fr/PSC-l-elan-Commun-poursuit-la-mobilisation.html>



# PSC : L'Élan Commun poursuit la mobilisation

- Nos Actions - Les Pétitions -

Date de mise en ligne : jeudi 14 novembre 2024

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH88/bandeau\\_e\\_lan\\_commun-3-0cdd0.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH88/bandeau_e_lan_commun-3-0cdd0.png)

Le 14 novembre en instance CPPS, les élu·es Élan commun ont lu la déclaration suivante et remis la pétition forte de ses 1600 premières signature à Mr le Chef du Service Relations Humaines du MASAF

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH255/smiley-mairesi-a7c13.png>

Les organisations syndicales membres de l'Élan commun sont porteuses d'un message clair et précis de la part d'un certain nombre d'agent.es du MASAF, de ses opérateurs et personnels ACB des [EPLFFPA](#). La grogne monte de plus en plus. Le nombre d'inscription sur la plateforme en est un élément.

Si l'offre PSC peut éventuellement satisfaire à titre individuel, il n'en est pas de même pour l'adhésion familiale où la cotisation explose ! Sans parler de la situation particulièrement injuste faite aux agent.es retraité.es !

Par ailleurs, l'information d'adhésion obligatoire n'a pas suffisamment été généralisée : certain.es agent.es n'ont, à ce jour, reçu aucune information de leur administration alors que la campagne de communication est censée être terminée.

Fort d'une pétition ayant recueilli 1626 signatures ce 14 novembre à 14 heures, avec un nombre de signataires qui ne cesse d'augmenter, alors qu'elle a été initiée il y a moins d'une semaine, nous demandons à ce qu'une réflexion soit engagée :

- Concernant la cotisation des ayants droit avec la mise en place d'un dispositif d'accompagnement financier de ces cotisations
  - Sur une meilleure progressivité de la participation financière des adhérents au panier de soin en supprimant le plafond des 3864 euros brut afin que chacun paie en fonction de ses moyens !
  - Sur l'augmentation de 10% prévus par l'assureur MERCER au delà des deux premières années. Nous nous opposons fermement à cette augmentation quasi-systématique de 10% annuels à partir de la 2ème année alors que dans le même temps, le gouvernement maintient son choix de geler le salaire des fonctionnaires Nous demandons à pouvoir examiner les comptes du dispositif et négocier avec l'administration et MERCER d'une éventuelle augmentation ou diminution des cotisations sur la base de l'état réel des comptes.
  - Sur le barème de cotisation des retraités du MASAF qui est totalement indécent au vu du niveau des pensions qu'ils perçoivent.
  - Une renégociation sur le tarif du socle, qui nous paraît cher (74.32€) au vu du nombre d'agents concernés ? (j'ai en tête environ 30 000 agents ? sans doute beaucoup plus (ils ne se sont pas foulés dans la négociation des tarifs non ? si on compare avec le privé, les grosses boîtes arrivent à obtenir des tarifs ou des garanties plus intéressantes il me semble)

Nous avons l'impression que le ministère a livré ses agents pieds et poings liés tant sur la question des tarifs auxquels nous nous sentons enchaînés alors que c'est l'administration qui a tout décidé sans nous, que sur la question de la transmission des données personnelles sensibles que sont les données des agents à une filiale d'une entreprise américaine.

**Comment le ministère entend-il aujourd'hui répondre aux inquiétudes légitimes de ses agents ?**